

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sylvie Boutin

<https://www.cadre21.org/membres/32eccc3963619b94d40f5d93>

Date d'obtention : 2022-01-12 19:27:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a les victimes, les auteurs et les témoins qui sont essentiels pour avoir un contexte clair de la situation afin que nos interventions soient bien orientées.

On doit récupérer le cellulaire et le remettre au policier.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les jeunes n'ont pas conscience de l'impact que cela peut avoir sur leur vie. Le lien de confiance avec l'intervenant est très important pour que le jeune soit capable de nommer et d'expliquer les faits. On se doit d'être à l'écoute et sans jugement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune rapporte ne pas être à l'aise avec ce que son ami(e) a fait et que nous devons vérifier les faits avec la personne qui a produit le sexto. Lorsqu'on doit dire à un parent qui vient nous voir que les circonstances n'ont pas d'impacts à l'école pour le moment et qu'il peut aller porter plainte à la police.

Si un jeune ne veut pas collaborer même après lui avoir expliqué les conséquences.